

Stationnement dans l'espace public.

En collaboration avec ChatGPT

En **Belgique**, il **n'existe pas une règle unique et nationale** qui dit « à partir de tel moment on ne peut plus laisser sa voiture dans l'espace public ». C'est surtout **le Code de la route et les règlements locaux** qui fixent ce qui est autorisé ou non.

Pas de limite générale sauf exceptions

En principe il **n'y a pas de durée maximale de stationnement sur la voie publique** tant que :

- le véhicule est **en état de circuler**,
- il respecte les **conditions de stationnement locales** (zones payantes, zones bleues, zones résidentielles, interdictions ponctuelles, etc.).

Cela signifie qu'en théorie on peut laisser sa voiture *plusieurs jours ou semaines* au même endroit si rien ne dit le contraire et si on respecte les panneaux et règles locales (ex : paiement, disque bleu, etc.).

Ces limitations viennent du Code de la route belge, qui vise à éviter l'occupation permanente de l'espace public par des véhicules qui gênent la circulation ou l'usage normal de la rue.

Certaines situations **interdisent explicitement de laisser un véhicule trop longtemps sans le déplacer** :

- 🚗 **Véhicule hors d'usage** : un véhicule **hors d'état de circuler ne peut pas être stationné plus de 24 h consécutives** sur la voie publique.
- 🚚 **Véhicules lourds (> 7,5 t)** : en agglomération, ils ne peuvent pas rester garés **plus de 8 h consécutives**, sauf signalisation spéciale.
- 📣 **Véhicules publicitaires** : limités à **3 h consécutives** dans zones bleues ou zones payantes.

En résumé pour Bruxelles :

✓ Dès le milieu du XX^e siècle, il était courant et généralement accepté de **laisser sa voiture dans la rue** à Bruxelles, sans grande réglementation centralisée, parce que la ville n'avait pas encore mis en place des zones ou limites strictes.

✓ Cela s'est formalisé et régulé au fil des décennies — notamment **années 1960–1980** — avec des politiques de stationnement qui se sont structurées pour répondre à la croissance automobile et à des enjeux urbains.

✓ Des lieux emblématiques comme la **Grand-Place servaient encore de parking jusqu'au début des années 1970**, avant d'être progressivement libérés de la circulation automobile.